

LES TERRITOIRES PAYSAGERS DE WALLONIE

OBJECTIFS

La population est de plus en plus sensible à la qualité de son cadre de vie et de ses paysages qu'ils soient remarquables ou ordinaires, urbains ou ruraux.

En 1997, lors de l'adoption du « nouveau CWATUP » le paysage est explicitement introduit dans la législation de l'aménagement et de l'urbanisme, en fixant aux autorités publiques comme objectif « la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager » (article 1, nous soulignons). En 1999, le Gouvernement Wallon adopte le schéma de développement de l'espace régional (SDER), une des 32 options est « l'intégration de la dimension paysagère dans les pratiques de l'aménagement ».

C'est donc à point nommé que les États Membres du Conseil de l'Europe, réunis à Florence en octobre 2000, ont approuvé une *Convention européenne du paysage* que la Région wallonne a ratifiée par décret l'année suivante.

L'adhésion de la Région wallonne à cette convention implique, dans un premier temps, l'identification et la caractérisation des paysages (au sens de l'article 6c) sur l'ensemble de son territoire.

C'est cette première étape de connaissance des spécificités et de la diversité paysagères du territoire wallon qui fait l'objet de la cartographie des territoires paysagers de Wallonie, réalisée par une équipe de chercheurs de la Conférence permanente du développement territorial, avec un comité d'accompagnement présidé par Mireille Deconinck (DAU-DGATLP) et composé de délégués d'institutions universitaires et d'administrations et d'instances publiques (DGRNE, DGATLP, CRMSF, CRAT).

QUE DIT LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE ?

Premier traité international consacré exclusivement au paysage, la *Convention européenne du paysage* encourage les autorités publiques à mettre en œuvre des politiques de gestion du territoire qui intègrent la dimension du paysage indépendamment de sa valeur exceptionnelle c'est-à-dire à définir des objectifs de qualité paysagère et à mettre en place une politique de protection, de gestion et/ou d'aménagement des paysages.

Elle concerne tant les espaces naturels, ruraux, urbains que périurbains. Elle vise aussi bien les paysages du quotidien et les paysages dégradés que les paysages remarquables.

Pour y parvenir, la convention invite chaque État signataire à identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire, à en analyser les caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient, à en suivre les transformations et à les qualifier en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache.

Pour plus d'information :

Conseil de l'Europe
Service du patrimoine culturel et naturel – DG IV
Division de l'aménagement du territoire, de la coopération et de l'assistance techniques
Secrétariat de la Convention européenne du paysage
F-67075 Strasbourg Cedex, France
Site *Internet* du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int>

CARTE DES TERRITOIRES PAYSAGERS DE LA WALLONIE

[Regroupements en ensembles](#)

L'ELABORATION DE LA CARTE

L'approche du paysage qui préside à cette cartographie est issue en droite ligne de la Convention européenne du paysage : le paysage est ce que les gens perçoivent visuellement d'un territoire, en premier lieu le relief et son modelé, puis l'occupation végétale et humaine de ce substrat.

Pour caractériser la grande diversité des paysages wallons, il a été décidé d'identifier des « territoires paysagers » formés de plusieurs unités paysagères présentant des caractéristiques semblables.

L'échelle d'analyse adoptée est le 1/50 000^e. Elle permet d'appréhender la Wallonie dans son entièreté tout en restant suffisamment fine pour une analyse relativement détaillée.

Les territoires paysagers ont été identifiés :

- sur base des caractéristiques de leur relief (formes principales et secondaires, altitude et modelé)
- sur base de leur occupation du sol (expression des interactions qui existent entre le substrat, la nature et les activités humaines)
- sur base des caractéristiques de l'habitat (groupement, dispersion et intermédiaire).

RESULTATS ET PERSPECTIVES

Le travail de cartographie des paysages wallons a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 territoires paysagers regroupés en 13 ensembles.

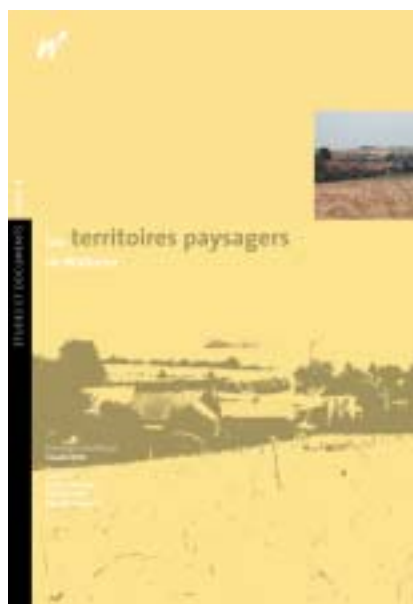
La carte des territoires paysagers de Wallonie est accompagnée d'un livret décrivant brièvement chaque territoire.

Elle fait l'objet d'une publication disponible auprès du service de diffusion des publications de la DGATLP.

Contacts :

pour l'acquisition de la publication

DGATLP - Diffusion des publications
rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Namur
Belgique
Tél : +32(0)81 33 22 70
Fax : +32(0)81 33 21 12
Mail : p.molina@mrw.wallonie.be



L'équipe de recherche

Emilie Droeven (droeven.e@fsagx.ac.be) et Magali Kummert (kummert.m@fsagx.ac.be) sous la direction du Professeur Claude Feltz

Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx)
Unité Sol - Ecologie – Territoire
Laboratoire d'études en planification urbaine et rurale (LEPUR)
Passage des Déportés, 2
5030 Gembloux
Belgique

Tél : (+32)81/62.23.13
Fax : (+32)81/62.23.01

<http://www.fsagx.ac.be>

Les prochaines étapes du travail de recherche visent à la qualification des territoires paysagers, l'identification de paysages patrimoniaux et l'élaboration de mesures de gestion paysagère différenciées en fonction des territoires.

76 TERRITOIRES REGROUPÉS EN 13 ENSEMBLES

- 01 Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers
- 02 Ensemble des vallonnements brabançons
- 03 Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon
- 04 Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse
- 05 Ensemble de la Haine et de la Sambre
- 06 Ensemble mosan
- 07 Ensemble fagnard
- 08 Ensemble du moyen plateau condrusien
- 09 Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud
- 10 Ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes
- 11 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est
- 12 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale
- 13 Ensemble des côtes lorraines

- 01 Occidental silty low plateau Landscapes,
- 02 Brabant valleys Landscapes,
- 03 Oriental low silty plateau Landscapes,
- 04 Entre-Vesdre-et-Meuse Landscapes,
- 05 Haine and Sambre Landscapes,
- 06 Meuse Landscapes,
- 07 Fagne Landscapes,
- 08 Condroz plateau Landscapes,
- 09 Fagne-Famenne depression and its Calestienne edge Landscapes,
- 10 High Ardenne Landscapes,
- 11 Thiérache, Sarts & Rièzes Landscapes,
- 12 Central Ardenne Landscapes,
- 13 Cuestas of Lorraine Landscapes

LISTE DES TERRITOIRES PAYSAGERS

01 Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers

- Bordure de la plaine de la Lys (01010)
- Bordure des collines du Heuvelland (01020)
- Plaine scaldienne du Tournaisis
 - Faciès du Mouscronnois (01031)
 - Faciès du nord-ouest Tournaisis (01032)
- Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières (01040)
- Plaine de Celles et Anvaing (01050)
- Buttes du Tournaisis (01060)
- Collines du Hainaut (01070)
- Bas-plateau de la Dendre lessinoise (01080)
- Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme (01090)
- Bas-plateau d'Ath et Soignies (01100)
- Plaine humide de l'Escaut (01110)
- Bas-plateau limoneux sud-hennuyer (01120)

02 Ensemble des vallonnements brabançons

- Vallonnements de la Senne et de ses affluents (02010)
- Bordure de périurbanisation bruxelloise de Waterloo - Braine-l'Alleud (02020)
- Vallonnements de la Dyle, de la Lasne et de leurs affluents (02030)

03 Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Faciès de Nivelles (03011)

Faciès hesbignon brabançon (03012)

Faciès hesbignon namurois (03013)

Faciès hesbignon liégeois (03014)

Vallée de l'Orneau (03020)

Vallées de la Meuse et de la Burdinale (03030)

Vallée du Bas Geer (03040)

04 Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse

Terrasses mosanes (04010)

Moyen plateau du Pays de Herve

Faciès du plateau central (04021)

Faciès de l'arrière-pays de Herve (04022)

Tête de vallée de la Göhl (04030)

Vallonements de la Vesdre et de ses affluents (04040)

Vallée de la Basse Vesdre (04050)

05 Ensemble de la Haine et de la Sambre

Bordure forestière de la plaine de la Haine (05010)

Dépression de la Basse Haine (05020)

Agglomération industrielle boraine (05030)

Agglomération et butte montoises (05040)

Agglomération industrielle des canaux du Centre (05050)

Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues (05060)

Agglomération industrielle carolorégienne (05070)

Vallée industrielle de la Basse Sambre (05080)

Versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure (05090)

06 Ensemble mosan

Vallée de la Haute Meuse

Faciès de Heer à Dinant (06011)

Faciès de Dinant à Namur (06012)

Vallée de la Basse Sambre namuroise (06020)

Agglomération urbaine namuroise (06030)

Vallée de la Moyenne Meuse

Faciès de Namur à Huy (06041)

Faciès de Huy à Liège (06042)

Bordure mosane du bas-plateau hesbignon

Faciès de Namur à Huy (06051)

Faciès de Huy à Liège (06052)

Agglomération urbaine et industrielle liégeoise (06060)

Vallée industrielle de la Basse Meuse (06070)

07 Ensemble fagnard

Moyen plateau de Beaumont (07010)

Bordure forestière de la Fagne (07020)

08 Ensemble du moyen plateau condrusien

Moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Faciès du Pays d'Acoz (08011)

Faciès du Condroz occidental (08012)

Moyen plateau du vrai Condroz (08020)

Moyen plateau de Sprimont (08030)
Collines de la bordure nord du vrai Condroz (08040)
Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz (08050)
Forêts de plateau et de versants sud-liégeois (08060)
Bordure condrusienne méridionale
 Faciès de la bordure fagno-condrusienne (08071)
 Faciès de la bordure famenno-condrusienne (08072)
Creusements des affluents de la Haute Meuse (08080)
Vallée du Hoyoux (08090)
Vallée de la Basse Ourthe (08100)
Vallées et versants de la Basse Amblève (08110)

09 Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud

Dépression Fagne – Famenne
 Faciès de la dépression fagnarde (09011)
 Faciès de la dépression famennienne (09012)
Replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais
 Faciès des replats de Chimay-Couvin (09021)
 Faciès des tiennes du Viroin (09022)
 Faciès des replats de Beuraing-Wellin (09023)
 Faciès des collines des Lesse, Lomme et Wamme (09024)
Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne (09030)
Replats est-famenniens (09040)

10 Ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes

Plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes (10010)

11 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est

Haut plateau des Fagnes (11010)
Dépression de la Hoëgne et de ses affluents (11020)
Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents
 Faciès de la Moyenne Amblève et de la Lienne (11031)
 Faciès de l'Amblève et de la Salm (11032)
Sommets du haut plateau des Tailles (11040)
Couronne forestière du haut plateau des Tailles (11050)
Haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith (11060)
Tête de vallée de l'Our (11070)
Entaille de la vallée de l'Our (11080)

12 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale

Haut plateau de l'Ardenne centrale
 Faciès occidental des clairières (12011)
 Faciès oriental herbager (12012)
Vallée de l'Ourthe supérieure (12020)
Haut plateau forestier de Saint-Hubert (12030)
Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)
Creusements de la Haute Sûre (12050)
Bordures forestières du plateau ardennais
 Bordure septentrionale du plateau ardennais (12061)
 Bordure méridionale du plateau ardennais (12062)

13 Ensemble des côtes lorraines

Dépression de la Semois

 Faciès de la butte d'Arlon et de ses abords (13011)

 Faciès de la Haute Semois (13012)

 Faciès de la Moyenne Semois (13013)

Dépression de l'Attert (13020)

Vallonements de revers de côtes

 Faciès de la forêt sinémurienne (13031)

 Faciès des terrassettes des macignos (13032)

Dépression de la Messancy (13040)

Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)

Dépression de l'agglomération industrielle de la Chiers (13060)

Revers du Pays Haut lorrain (13070)

CARTE DES TERRITOIRES PAYSAGERS

[Regroupements en ensemble](#)